

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 MARS 2024**

Le 4 mars 2024 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEPOETRE, Maire

Sont présents : M. Pierre LEPOETRE, Mme Marie ZOUINI, M. Yvan DERAMBURE, Mme Michèle DEFERT, Mme Nadège ESTEVES, M. Christophe DUCROCQ, M. Patrick LELIEVRE, Mme Florence MULTON

Excusés : M. Jean-Luc DUBAN qui donne pouvoir à Mme Michèle DEFERT, Mme Véronique DETOILLON qui donne pouvoir à Mme ZOUNI, M Michel TRUFFAUT

Absentes non excusées : Mme Stéphanie DERIVIERE, Angélique HUBAUD,
Mme Michèle DEFERT a été élue secrétaire de séance.

Le **quorum** étant atteint, le Conseil municipal peut donc délibérer valablement.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal de la réunion de la réunion du 22 janvier dernier. Aucune remarque n'étant formulée, il est adopté.

Monsieur LEPOETRE procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour :

- 1) Zone d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAE nR)
- 2) Extinction éclairage public en période d'été
- 3) Voyage scolaire : participation de la commune
- 4) Hangar Rue des Verts cerisiers - mise à disposition
- 5) Informations diverses

1) **Zone d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAE nR)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet qui avait été évoqué lors du conseil municipal du 22 janvier 2024 concernant la possibilité de soumettre un projet de ZAE nR . (Zone d'Accélération des Energies Renouvelables) conformément à l'article 15 de la loi 2023-175 du 10 mars 2023. Il explique que la production par géothermie serait envisageable sur la parcelle acquise par la commune rue des verts cerisiers avec un intérêt pour la future maison des séniors. Il ajoute que le sujet a été diffusé dans le « petit journal » sur 2 articles différents. De plus, l'information a été mise en ligne en première page sur le site de la commune.

Monsieur LEPOETRE explique que personne n'a formulé de remarques à ce propos. Il ajoute qu'il a été personnellement en contact de la majorité des riverains (16 propriétaires sur 23 parcelles entourant la zone concernée). Personne n'a émis de désapprobation. La comparaison avec le terrain devant la halle des sports et ses neuf puits semble confirmer qu'aucune opposition n'a été ressentie. Quelques riverains ont souhaité être informés de la suite du projet pour éventuellement bénéficier du réseau de chaleur.

Monsieur le Maire ajoute que la géothermie ne pose aucun problème au voisinage qui, au contraire, voit d'un bon œil un terrain qui resterait en surface sans bâtiment et vraisemblablement naturel.

Monsieur LEPOETRE conclut en informant l'assemblée qu'un propriétaire serait intéressé par la vente de son terrain à la mairie qui pourrait alors rentrer dans le projet. Un autre propriétaire pourrait être également concerné par l'étude.

La zone couverte par ce projet de production d'énergie par géothermie pourrait atteindre 3 790 m².

Monsieur le Maire propose de laisser encore ouverte la concertation jusqu'au 17 mars inclus compte-tenu de la période de vacances scolaires,

Après en avoir débattu,

Le vote est à main levée

Le Conseil municipal

(POUR : 9 ABSTENTION : 1 - P LELIEVRE) :

- valide une Zone d'Accélération d'Energies Renouvelables pour l'implantation d'installations terrestres pour la production d'énergie via la géothermie sur les parcelles cadastrées AC79, AC85, AC86, et une partie des parcelles AC97, AC77, AC147, le tout sur une surface de 3 790 m² selon la carte présentée en annexe,
- laisse ouverte la concertation jusqu'au 17 mars inclus compte-tenu des vacances scolaires, remarques qui seront annexées au dossier.

2) Extinction éclairage public en période d'été

Monsieur LEPOETRE rappelle que l'extinction de l'éclairage public de 23h00 à 5h30 sur le territoire de la commune est effective depuis octobre 2022.

Il propose à l'assemblée une extinction totale en période d'été compte tenu de la longueur des journées.

Après en avoir débattu,

Le vote est à main levée

(POUR : 8 ABSTENTION : 1 - P LELIEVRE CONTRE : 1 F MULTON):

Le Conseil municipal accepte une extinction totale de l'éclairage public du 1er juin au 31 juillet.

3) Voyage scolaire : participation de la commune

Madame ZOUINI expose le projet de voyage scolaire du 27 au 31 mai 2024 porté par Monsieur GOMBERT pour la classe de CM1/CM2. Le montant du séjour s'élève à 15 575 Euros pour 25 élèves soit 623 euros par enfant. Neuf résident à SAINS EN AMIENOIS, quinze à SAINT-FUSCIEN et un à ESTREES SUR NOYE.

Madame ZOUINI explique que la municipalité de SAINT-FUSCIEN a validé une participation financière à hauteur d'1/3 du coût total et propose à l'assemblée de suivre cette proposition.

Après en avoir débattu,

Le vote est à main levée

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de participer à hauteur d'1/3 du coût du voyage à savoir 1 869 Euros (623Euros*9 Enfants)/3, somme qui sera versée à la coopérative scolaire de l'école de la Sentelette et d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2024.

4) **Hangar Rue des Verts cerisiers - mise à disposition**

Monsieur LEPOETRE rappelle que sur la parcelle acquise par la mairie pour la maison des séniors est implanté un hangar de 260 m². Il présente à l'assemblée les besoins de stockage formulés par l'association FAMILLES RURALES et le COMITE D'ANIMATION.

Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée
(POUR : 9 ABSTENTION : 1 - P LELIEVRE)

Le Conseil municipal accepte de mettre à disposition à titre gratuit le hangar à partir du 2/04/2024 pour le stockage du matériel de ces deux associations. Il est décidé également qu'une charte d'utilisation sera rédigée dans laquelle seront précisées les conditions d'utilisation par les deux associations.

5) **Informations diverses**

Monsieur le Maire évoque le cambriolage qui s'est déroulé le week-end dernier. Il montre une liste d'une centaine de véhicules identifiés avec les caméras susceptibles d'être liés au vol.

Il annonce ensuite qu'il a signé un contrat de maintenance avec le fournisseur du dispositif de vidéoprotection et n'a pas validé le transfert à la FDE80 étant donné que le contrat de fourniture d'électricité n'a pas pu se faire.

Monsieur LEPOETRE informe l'assemblée du départ de la directrice du périscolaire.

Il rappelle ensuite que l'opération d'épicerie participative démarre ce mardi 5 mars.

L'ordre du jour étant épuisé,
Fin de séance 19h50